

L'Enfer comme refus définitif de Dieu

MÉDITATION 3

En guise d'accroche

Voilà maintenant quelques heures que nous marchons vers Chartres, et ce pèlerinage est une occasion unique de nous concentrer sur l'essentiel : au soir de notre vie, lorsque nous paraîtrons devant le Christ, nous serons jugés.

Sur quoi portera ce jugement ? Sur l'amour. Si nous sommes morts dans la charité, si notre âme est en état de grâce, nous entendrons cette parole de Jésus : « *Venez, les bénis de mon père, prenez possession du Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde*¹. » En revanche, si par malheur nous mourons en état de péché mortel, sans nous être repentis et sans accueillir l'amour miséricordieux de Dieu², cette sentence terrible se fera entendre : « *Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel*³ » Et alors, Jésus « *enverra ses anges, qui ramasseront tous les fauteurs d'iniquité [...] et les jettera dans la fournaise ardente*⁴ ».

Idées majeures

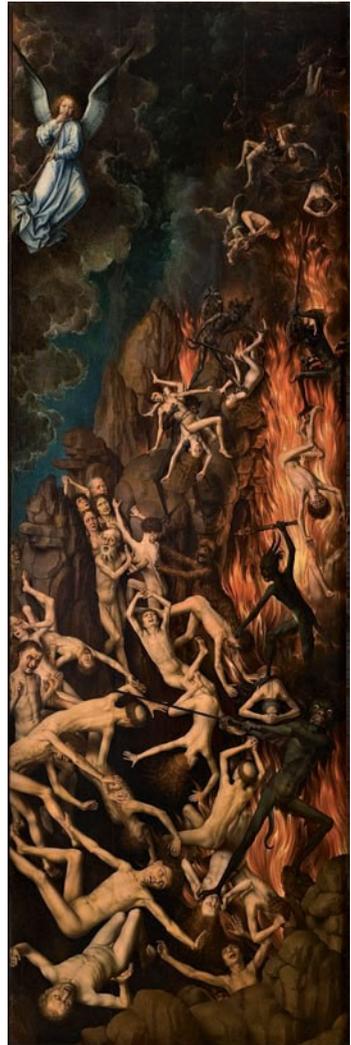
- Beaucoup prennent le chemin de la perdition
- Notre foi contient une grâce de conversion
- L'homme, en état de péché mortel le jour de sa mort, est conduit **immédiatement** en Enfer
- L'Église enseigne que l'Enfer n'est ni temporaire, ni vide

1. Saint Matthieu (25, 34)

2. *Catéchisme de l'Église Catholique* n°1033

3. Saint Matthieu (25, 41)

4. Saint Matthieu (13, 41-42)



Panneau de droite (la chute des damnés) du Jugement dernier, triptyque de Hans Memling (Musée national de Gdansk - sk)

- Dieu, par ses grâces abondantes, fait tout pour nous inciter à bien agir
- Certains péchés sont mortels. On peut s'y habituer, s'en auto-pardoner et finir par s'y complaire.

Introduction

Cher pèlerin, oui ! l'Enfer existe ; et oui, si je ne prends pas au sérieux les avertissements du Christ, si je persévère dans mon péché, si je refuse d'aller me confesser, alors cette phrase de Jésus m'est directement adressée : « *Large et spacieux est le chemin qui mène à la perdition, et il en est beaucoup qui s'y engagent*⁵. »

Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il n'y a pas de fatalité. En Enfer, il n'y a que des volontaires, c'est-à-dire des personnes qui ont refusé d'accueillir la grâce du Christ. À tout homme, est offerte la possibilité d'emprunter le chemin qui mène à la vie éternelle.

Cher pèlerin, te voici à la croisée des chemins ; un choix s'offre à toi : avec la grâce de Dieu, gravir le chemin escarpé qui mène au Ciel, ou bien, en refusant cette grâce, s'engager sur l'autoroute du péché qui conduit en Enfer. Et puisque la méditation des grandes vérités de **notre foi contient une grâce de conversion**, je te propose te méditer sur ce qu'enseigne la foi catholique au sujet de l'Enfer.

Qu'est-ce que l'Enfer ?

L'enseignement de l'Église

Vous connaissez sans doute la célèbre chanson de Michel Polnareff, qui chantait, dans les années 60 : « *On ira tous au Paradis...* » Le drame est que cette opinion est désormais très répandue, et qu'on la trouve enseignée parfois chez certains théologiens. Il faut donc avoir les idées claires sur le sujet. Voici ce qu'affirme le Catéchisme : « *L'Église affirme l'existence de l'Enfer et son éternité. **Les âmes de ceux qui meurent en état de péché mortel descendent immédiatement après la mort dans les Enfers, où elles souffrent les peines de l'Enfer, "le feu éternel"***⁶. » Pour bien comprendre cet enseignement, je vous propose de « tordre le coup » à quelques interprétations fausses de cette doctrine.

5. Saint Matthieu (7, 13)

6. *Catéchisme de l'Église Catholique* n°1035



Réfutation de quelques doctrines hétérodoxes

- L'Enfer existe, mais il est temporaire

Cette idée remonte aux premiers siècles de l'Église. On la trouve chez Origène, un auteur du IV^e siècle. C'est la doctrine de l'apocatastase (mot très chic à placer dans un dîner...) : à la fin du monde, Dieu, par sa toute-puissance et sa miséricorde, détruit l'Enfer, et sauve les damnés de leur peine éternelle. Cette doctrine a été condamnée par le pape Virgile au IV^e siècle. **L'éternité de l'Enfer est une conséquence directe de la gravité du péché mortel**, « *notre liberté ayant le pouvoir de faire des choix pour toujours et sans retour*⁷ ».

- L'Enfer existe, mais il est vide

Cette idée est malheureusement assez répandue, même chez certains théologiens catholiques. Elle s'exprime dans le slogan : « *espérer pour tous* ». Selon cette opinion, les paroles terribles de Jésus sur la géhenne, les ténèbres extérieures, le feu éternel, sont en fait des menaces pédagogiques pour nous inciter à bien agir, mais, dans les faits, ces dernières ne seraient jamais mises à exécution. Comment répondre à cette objection ? L'Église, il est vrai, n'a jamais procédé à des sortes de « *canonisations à l'envers* » en enseignant que telle personne est en Enfer. Mais les mises en garde de Jésus supposent la réalité du danger. Sinon, on réduit la prédication du Sauveur à un simple procédé destiné à faire peur, un peu comme une menace agitée par des parents sans que ces derniers aient la moindre volonté de la mettre à exécution : « *Si tu n'es pas sage, je te laisse tout seul à la maison pendant toutes les vacances !* » Cela signifierait que Jésus aurait choisi d'utiliser une sorte de « *mensonge utile* », ce qui n'est pas digne de celui qui a dit : « *Je suis la Vérité.* » Non, en vérité, la possibilité de la damnation est une possibilité réelle, et le fait que certaines âmes aillent en Enfer est une vérité qui appartient à la doctrine catholique. C'est d'ailleurs ce que confirme la sainte Vierge aux voyants de Fatima, en leur permettant de voir les souffrances atroces des âmes damnées : « *Vous avez vu l'Enfer où vont les âmes des pauvres pécheurs.* »

Comment peut-on aller en Enfer ?

L'Enfer est cet état de séparation définitive avec Dieu. La seule façon d'aller en Enfer est donc de se séparer de lui, et de mourir dans cet état de

7. Catéchisme de l'Église Catholique n°1861



séparation. Or, nous sommes unis à Dieu par la charité théologique, déposée dans notre âme au jour de notre baptême. Cette vertu nous donne d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes.

Le péché mortel

La seule façon pour l'homme de perdre la charité, et donc de rompre cette union surnaturelle avec Dieu, est de commettre un péché mortel. Péché qui porte bien son nom : il fait mourir en nous la vie divine de la grâce. Saint Jean-Paul II le définit ainsi : « *Nous appelons péché mortel, l'acte par lequel un homme, librement et consciemment, refuse Dieu, sa loi, l'alliance d'amour que Dieu lui propose, préférant se tourner vers lui-même, vers quelque réalité créée et finie, vers quelque chose de contraire à la volonté de Dieu*⁸. » Le péché mortel est amour de soi jusqu'au mépris de Dieu. Ou, en termes moins théologiques, « *jouir sans entraves* », plutôt que « *donner sans compter* ». **Pour qu'il y ait péché mortel, trois conditions doivent être réunies :**

- 1. l'acte posé doit être objectivement grave ;**
- 2. il doit être fait en pleine connaissance ;**
- 3. et de façon volontaire.**

L'Enfer ou le péché mortel « éternisé »

Le péché mortel est donc un acte libre par lequel je place ma fin dernière, le but de mon existence, dans une créature, généralement moi-même. Or, en agissant ainsi, je crée une sorte de monde parallèle ; car en vérité, c'est Dieu qui est ma fin dernière et mon but ultime, pas moi. On comprend donc que le péché mortel entraîne de soi une peine infinie, éternelle. Car il est une offense au bien infini, qui est Dieu lui-même.

En péchant, je deviens le centre de mon existence, et donc je m'enferme en moi-même. Saint Thomas d'Aquin a bien perçu cette dynamique infernale du péché : « *En péchant une première fois, écrit-il, on s'imagine qu'on pourra ensuite s'abstenir du péché ; mais c'est tout le contraire qui arrive, car le premier péché nous affaiblit et nous rend plus enclins au péché.* » Au début, on se croit assez malin pour frôler l'interdit : rien qu'une fois, rien qu'un verre, rien qu'un clic... Mais très vite, le piège se referme, et souvent avec une grande violence : car la volonté humaine est

8. Saint Jean-Paul II, *Reconciliatio et penitentia*, n°17



faite pour le bien infini, pour la fin ultime, pour Dieu. Pécher, c'est précisément se détourner de sa fin dernière pour se porter vers un bien fini et limité comme si c'était le bien infini. Tant que notre amour n'est pas rectifié, on devient esclave des choses que l'on aime. Tel Harpagon, l'avare de Molière, qui place tout son désir dans la possession de l'argent. Certes, il a ce qu'il veut, en un sens, mais à quel prix : il devient littéralement possédé par l'argent. Ou, exemple plus éloquent encore : Gollum dans *Le Seigneur des anneaux*. La domination que l'anneau exerce sur lui est si profonde que Gollum en vient à perdre son identité. Il est, au sens propre, aliéné, autre que lui-même. C'est une bonne allégorie de ce que réalise en nous le péché.

Certes, tant que je vis, je peux me convertir. Sous l'influx de la grâce, je peux regretter mon péché, m'en confesser, et retrouver l'union avec Dieu par la charité.

Mais avec la mort, qui consiste dans la séparation de l'âme et du corps, tout changement est impossible : l'âme est définitivement fixée dans son choix pour ou contre Dieu. Et donc l'âme qui meurt en état de péché mortel se trouve éternellement fixée dans cet état de haine de Dieu. Et c'est là la cause principale de sa souffrance.

Quelles sont les souffrances de l'Enfer ?

On distingue deux souffrances, deux peines chez les damnés. La peine du sens, et la peine du dam. Cette distinction n'est pas arbitraire, mais elle découle de la nature même du péché mortel. Le péché grave, on l'a vu, consiste à se détourner de Dieu, le bien infini [premier aspect], pour se tourner vers une créature, c'est-à-dire un bien fini [second aspect].

La peine du dam

Au fait de se détourner de Dieu, correspond la peine du dam, du latin *damnum* qui signifie « **perte de Dieu** ». C'est la souffrance principale des âmes qui sont en Enfer. En effet, l'homme a été créé pour être uni à Dieu, ce qui correspond à son désir le plus profond. Comme l'écrit saint Augustin : « *Tu nous a faits pour toi, et notre cœur est sans repos tant qu'il ne demeure en toi.* » Le damné vit donc, au plus intime de son être, une tension permanente entre ce désir de Dieu, qui demeure inscrit dans son cœur, et sa volonté détournée éternellement de Dieu par le péché mortel. Oui, comme l'écrivait Benoît XVI, « *l'Enfer, c'est où Dieu n'est pas* ».



La peine du sens

Au deuxième aspect du péché, c'est-à-dire le fait de se tourner de façon désordonnée vers une créature, correspond **la peine du sens**. C'est ce que l'on appelle **le feu de l'Enfer**. Cette peine vient réparer le désordre provoqué par l'attachement désordonné aux plaisirs d'ici-bas. Plus spectaculaire en un sens que la peine du dam, elle est en fait moins profonde que cette dernière. Après la résurrection de la chair, les corps des damnés seront associés à la peine du sens.

Conclusion

Cher pèlerin, voici la doctrine de l'Église concernant l'Enfer. Si j'ai tenu à vous la rappeler, ce n'est pas pour créer une « *pastorale de la peur* », mais parce que c'est la vérité. Et que la vérité rend libre. La chose la plus importante à se rappeler est que l'éternité de l'Enfer, ainsi que les souffrances atroces des damnés sont en fait le revers de cette autre vérité centrale de la foi : Dieu est Amour. Si Dieu est amour, on ne peut vivre en Dieu que si l'on participe de cet amour. Quand je refuse les prévenances de l'Amour divin, je me mets dans un « *état d'auto-exclusion*⁹ » de la communion avec Dieu, et cette auto-exclusion peut devenir définitive si je meurs dans cet état. Alors si votre conscience vous reproche quelque chose (peut-être ce péché que vous n'avez jamais eu la force d'avouer en confession, et que vous traînez comme un boulet depuis des années), **profitez de ce pèlerinage pour aller déposer ce fardeau auprès d'un prêtre au confessionnal**. Vous en tirerez une joie immense. Car si le péché mortel est un avant-goût de l'Enfer, la vie de la grâce est un commencement de la joie du Ciel !



Bibliographie

- Louis-Marie DE BLIGNIÈRES, *Les Fins dernières*, Dominique Martin Morin, 1994, 144 p.
- Louis-Marie DE BLIGNIÈRES, *La Mort et l'au-delà*, Poitiers, Dominique Martin Morin, coll. « Sedes Sapientiae », 2018, 112 p.
- *Sedes Sapientiae*, n°142 (un dossier sur les fins dernières).

9. Catéchisme de l'Église Catholique n° 1033



- Christophe J. KRUIJEN, *Peut-on espérer un Salut universel ? Étude critique d'une opinion théologique contemporaine concernant la damnation*, Paris, Parole et Silence, 2017.

“» Citations 3 - L'Enfer comme refus définitif de Dieu

Certaines fausses doctrines enseignent qu'il n'est pas nécessaire de se repentir pour être sauvé, pourtant le riche qui alla en Enfer dans l'histoire de saint Luc n'y croyait pas une seule seconde lorsqu'il dit : "Je te prie donc, père Abraham, d'envoyer Lazare dans la maison de mon père ; car j'ai cinq frères. C'est pour qu'il leur atteste ces choses, afin qu'ils ne viennent pas aussi dans ce lieu de tourments." Abraham répondit : "Ils ont Moïse et les prophètes ; qu'ils les écoutent." Et il dit : "Non, père Abraham, mais si quelqu'un des morts va vers eux, ils se repentiront." Et Abraham lui dit : "S'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, ils ne se laisseront pas persuader quand même quelqu'un des morts ressusciterait."

Saint Luc (16, 27-31)

Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme ; craignez plutôt celui qui peut faire périr l'âme et le corps dans la géhenne.

Saint Matthieu (10, 28)

Vous avez vu l'Enfer où vont les âmes des pauvres pécheurs. Pour les sauver, le Seigneur veut établir dans le monde la dévotion à mon cœur immaculé.

Notre-Dame aux enfants de Fatima

Les âmes de ceux qui meurent en état de péché mortel, ou avec le seul péché originel, descendent aussitôt en Enfer, où elles reçoivent cependant des peines inégales.

Concile de Lyon (1274)

Retirez-vous de moi, maudits ; allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais un étranger et vous ne m'avez pas accueilli ; nu et vous ne m'avez pas vêtu ; malade et prisonnier et vous ne m'avez pas visité.

Saint Matthieu (25, 41-43)

Que je ne sois, ô mon Jésus, séparé de votre ineffable gloire ! O mon Christ Jésus, placez-moi parmi les brebis de votre droite et accordez-moi, dans votre miséricorde, l'éternel repos.

Office grec du très doux Jésus



La destinée des enfants morts sans baptême

MEDITATION 3 bis

Quelle est la destinée des enfants morts sans baptême ? La réponse à cette question est délicate, d'autant qu'elle se mêle souvent d'une charge émotionnelle forte (et tout à fait légitime) pour les familles confrontées à l'épreuve de la perte d'un enfant non baptisé.

La difficulté principale vient de ce **qu'on ne trouve pas dans la Révélation d'enseignement clair et direct sur cette question**. Il faut tenir ensemble trois principes :

- « **Dieu veut que tous les hommes soient sauvés**¹. » C'est ce que l'on appelle la volonté salvifique universelle.
- **Ce Salut est surnaturel**, c'est-à-dire qu'il est accordé par la participation au mystère pascal du Christ, source de toute grâce.
- **Tous les hommes, hormis la Sainte Vierge et Jésus, naissent marqués par le péché originel, dont la peine est la privation de la vision de Dieu**². Et c'est par le baptême, selon le cours habituel des choses, que l'âme est lavée du péché originel.

En conséquence, l'Église enseigne ceci : « *Au sujet des enfants, en raison du péril de mort qui peut souvent se rencontrer, comme il n'est pas possible de leur porter secours par un autre remède que par le sacrement du baptême, par lequel ils sont arrachés à la domination du diable et sont adoptés comme enfants de Dieu, elle [la sainte Église romaine] avertit qu'il ne faut pas différer le baptême pendant quarante ou quatre-vingts jours [...], mais qu'il doit être conféré le plus tôt qu'il sera commodément possible*³. »

Ce texte, avec beaucoup d'autres, écarte l'existence d'une loi générale permettant d'affirmer le Salut de tous les enfants morts sans baptême.

Ce qui est une conséquence de cette parole du Christ : « **Personne, à moins de naître à nouveau de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu**⁴. »

1. Première épître de saint Paul à Timothée (2, 4)

2. Innocent III, *Majores Ecclesiae*, DS 780

3. Concile de Florence, 1442, DS 1349

4. Saint Jean (3, 5)



Bref aperçu historique

Saint Augustin estimait que les enfants morts sans baptême allaient en Enfer, mais puisqu'ils n'avaient pas commis de péché personnel, ils y souffraient des « *peines très douces* ».

Les théologiens médiévaux ont cependant fait valoir que les âmes qui n'ont pas commis de péché personnel ne peuvent pas souffrir la peine du sens, et au XIII^e siècle ils ont postulé l'existence des limbes. Saint Thomas d'Aquin estime que les âmes des enfants qui sont aux limbes **jouissent d'un bonheur naturel** : certes, ils ne voient pas Dieu face à face, mais ils ne souffrent pas, et leur nature est parfaitement comblée. Ils éprouvent une joie naturelle.

NB : on voit ici que la question des limbes touche l'articulation entre la nature et la grâce, une question très délicate, mais fondamentale.

Cette doctrine des limbes s'est imposée, et est devenue une doctrine commune chez les théologiens, sans pour autant être enseignée par le Magistère, jusqu'au milieu du XX^e siècle. À partir de cette date, beaucoup de théologiens ont critiqué les limbes, et en 2007, un texte a été publié par la Commission théologique internationale : *L'Espérance du Salut pour les enfants qui meurent sans baptême*. Dans ce texte, des théologiens ont cherché à montrer comment les enfants morts sans baptême pourraient aller au Ciel, en expliquant que Dieu n'est pas lié par ses sacrements, et donc qu'il peut donner la grâce qui lave du péché originel et ouvre la porte du Ciel sans que soit administré le sacrement du baptême.

Il y a donc une possibilité pour les enfants morts sans baptême d'aller au Ciel, mais aucune certitude que c'est effectivement le cas. Voilà pourquoi ce texte rappelle que la doctrine des limbes « *demeure une opinion théologique possible* » (n° 41).

Le *Catéchisme de l'Église Catholique* invite à la prière, mais sans affirmer que tous les enfants morts sans baptême vont au Ciel : « *Quant aux enfants morts sans baptême, l'Église ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles pour eux. En effet, la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui lui a fait dire "Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas"⁵ nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de Salut pour les enfants morts sans baptême⁶.* »

5. Saint Marc (10, 14)

6. *Catéchisme de l'Église Catholique* (n°1261)



5 Conclusions

1. On ne peut affirmer avec certitude que tous les enfants morts sans baptême parviennent à la vision béatifique. La raison théologique et la prudence pastorale invitent à conserver la doctrine des limbes : c'est, dans l'état actuel du développement dogmatique, la seule possibilité pour qui veut tenir ensemble les vérités de foi engagées dans le sort des enfants morts sans baptême.
2. Pour autant, cette conclusion ne doit pas masquer le fait que Dieu peut, selon sa sagesse et sa miséricorde, élever ces enfants à la vie de la grâce en leur communiquant les mérites du Christ, et leur donner ainsi en partage la gloire du Ciel. Mais la réalisation de cette possibilité relève de la seule liberté divine, sans que rien dans la Révélation ne nous autorise à en tirer **une loi générale**.
3. Une difficulté réelle demeure avec cette doctrine des limbes : comment articuler la doctrine des limbes avec la volonté salvifique universelle ? Mais les inconvénients liés à cette doctrine sont moins grands que ceux qui naîtraient de son abandon.
4. La meilleure attitude des pasteurs est d'inciter fortement les parents, dès la conception de leur enfant, à le confier à la **miséricorde de Dieu**, en priant pour lui, et en faisant célébrer des messes à son intention. Et bien sûr, après la naissance, **à ne différer sous aucun prétexte leur baptême**. Comme l'a rappelé la Congrégation pour la Doctrine de la foi en 1980, « *par sa doctrine et sa pratique, l'Église a montré qu'elle ne connaît pas d'autre moyen que le baptême pour assurer aux petits enfants l'entrée dans la béatitude éternelle*⁷ ».
5. Pour le reste, à moins d'une improbable intervention du magistère, il faut reconnaître que **la destinée de ces enfants doit rester pour nous enveloppée des voiles du mystère**.

7. Instruction *Pastoralis actio*, 20 octobre 1980, n° 13



Éléments de bibliographie sur les fins dernières

Sur les fins dernières

- R. GARRIGOU-LAGRANGE, *La Vie éternelle et la profondeur de l'âme*
- Un moine bénédictin, *Le Ciel sera si beau*
- P. MARGELIDON, *Les Fins dernières*
- Série de vidéos réalisées par les pères de Chéméré : *La vie après la mort* - YouTube

Sur des points plus particuliers

- F. HADJADJ, Réussir sa mort.
- Père Joël GUIBERT, *Contempler l'au-delà pour vivre pleinement l'ici-bas*
- Pius Mary NOONAN, *L'Option finale dans la mort. Réalité ou mythe ?* Paris, Téqui, 2016.
- Pius Mary NOONAN, « Le passage de la mort et l'option pour Dieu », *Revue Thomiste* n° 115 / 4 (2015)
- C. S. LEWIS, *Le Problème de la souffrance*
- C. S. LEWIS, *Le Grand Divorce entre le Ciel et la Terre*
- C. JOURNET, *Le Mal, essai théologique*

Sur l'option finale, les articles de Charles Berger de Gallardo

- <https://claves.org/peut-on-choisir-sa-destinee-eternelle-apres-la-mort/>
- <https://claves.org/peut-on-choisir-sa-destinee-eternelle-apres-la-mort-2/>

Sur les limbes

- <https://claves.org/quelle-destinee-eternelle-pour-les-enfants-morts-sans-baptême-1-sur-2/>
- <https://claves.org/quelle-destinee-eternelle-pour-les-enfants-morts-sans-baptême-2-sur-2/>
- <https://www.chemere.org/faut-il-fermer-les-limbes-/>

